



CITOYENNETÉ, ENVIRONNEMENT

## Déchets de cuisine : de nouveaux points d'apport en coeurs de villages

La communauté de communes poursuit le déploiement des points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine. Après une première phase d'expérimentation dans les centres-villes de 7 communes durant laquelle le dispositif a montré son efficacité, il va s'étendre à 6 autres villages.

Publié le 11 février 2022

### Arboras et Argelliers équipés !

**Au travers de son projet de territoire pour une « Vallée 3D » (Démocratique, Digitale, Durable), la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'engage et accompagne ses habitants dans la transition énergétique et numérique.**

Pour répondre aux problématiques liées au tri des déchets de cuisine (autrement nommés biodéchets) dans les coeurs de villages et réduire la quantité de déchets résiduels collectés et enfouis, **l'intercommunalité a lancé une expérimentation en 2019** avec la mise en place de points d'apport volontaire contrôlés dans 7 communes pilotes (Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian). Le bilan ayant été très positif, **la communauté de communes étend le dispositif à de nouveaux villages** depuis l'été 2021.

Le dispositif a été lancé durant l'été 2021 à Puéchabon puis à Arboras et Argelliers début février 2022. Tressan verra se déployer le dispositif en ce début d'année 2022 et sera suivie dans le courant de l'année par Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert. **Au total, les habitants des coeurs de villages de 13 communes vont pouvoir utiliser les points d'apport d'ici l'été 2022.**

**Chaque habitant concerné ne doit pas hésiter dès maintenant à se rapprocher de sa municipalité pour bénéficier du badge d'accès, du bioseau ajouré, des sacs compostables et du kit de présentation.**

## Zoom sur les déchets de cuisine

Autrement appelés biodéchets ou déchets compostables, les déchets de cuisine doivent être séparés des déchets résiduels et des déchets végétaux et déposés dans les poubelles vertes ou les points d'apport des coeurs de villages pour les communes concernées. Les déchets végétaux, eux, doivent être déposés en déchèteries. Pour rappel, 5 déchèteries (dont une gros véhicules) du Syndicat Centre Hérault se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

## Les points d'apport volontaire contrôlés pour le tri des déchets de cuisine

# PRÉCÉDÉ

Ce service de proximité facilite le tri des déchets de cuisine dans les centres bourgs et limite les nuisances visuelles et sonores de la collecte. Chaque habitant concerné peut se rendre au point dès qu'il le souhaite. Il n'a pas à stocker les déchets de cuisine jusqu'aux jours de collecte en porte à porte. En effet, les points d'apport sont accessibles 7 jours grâce aux badges d'accès individuels fournis en mairie.

[RETOUR À LA LISTE](#)



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)